

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

JEU ÉTÉ NISSAN FRANCE

Du 02/10/2023 au 31/10/2023 inclus

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Les présentes conditions du jeu (ci-après : "les conditions du concours") sont d'application sur le jeu promotionnel organisé par NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € dont le siège social se situe 8, rue Jean-Pierre Timbaud - 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 699 809 174 (ci-après, l'Organisateur) : Le jeu été Nissan (ci-après : "le jeu").

Du seul fait de sa participation au jeu, le participant accepte les présentes conditions.

Les conditions de jeu peuvent être consultées, téléchargées et imprimées sur le site web www.jeu-rentree-nissan.fr.

L'Organisateur pourra, à son gré et sans notification préalable, modifier ou adapter les présentes conditions de jeu pendant la durée de ledit jeu, ou modifier, adapter ou suspendre ledit jeu sans indication de motif si les circonstances le justifient, sans que L'Organisateur ne soit tenu à ce titre, de quelque manière que ce soit, à la réparation d'un dommage quelconque à l'égard des participants. L'Organisateur publiera la modification ou l'adaptation précitée des conditions de jeu, la cessation, la modification ou l'adaptation du jeu, sur les sites Web www.nissan.fr et/ou www.jeu-rentree-nissan.fr

ARTICLE 2 – RELAIS DE L'OPÉRATION

Le jeu sera communiqué au moyen de supports promotionnels (liste donnée à titre informatif uniquement) :

- Support prints : affiche, bâche
- bannières web, ePOS
- Annonces google ads / Display
- Post facebook (sponsorisé)
- Relais sur www.nissan.fr
- E-mailing et courrier papier

Pour rappel, le Jeu n'est en aucune manière géré ou parrainé par Meta, qui n'a aucune responsabilité dans le cadre de son organisation et vis-à-vis des internautes. Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération ne sont pas destinées à Meta mais à la Société Organisatrice.

ARTICLE 3 - ORGANISATION

Le jeu se déroule du 02-10-2023 au 31-10-2023.

La participation au jeu est gratuite, sous condition d'un passage en garage.

Pour participer, le client doit se rendre en garage et profiter des 58 points de contrôle offerts. Un flyer ou un email avec un code unique lui sera remis. Ce code permettra d'accéder à la plateforme de jeu. Le client doit enregistrer son nom, son prénom, son adresse postale complète, son adresse électronique et choisir son garage sur le site internet de L'Organisateur (www.jeu-rentree-nissan.fr), et accepter les présentes Conditions de L'Organisateur. Il pourra ensuite participer au Jeu de L'Organisateur. Le participant fait tourner la roue du jeu et découvre ce qu'il a gagné. Après s'être inscrit sur le site web, le participant reçoit un e-mail servant de confirmation de gain.

Si le participant a remporté un code digital (Nissan Le Club Accessoires ou Rakuten TV), il peut l'utiliser directement sur les plateformes correspondantes en suivant les instructions décrites dans le mail de confirmation.

Si le participant a remporté une carte Total essence, il la recevra à l'adresse postale renseignée dans le formulaire à partir de la date de fin d'opération (31/10/2023).

Toute participation entraîne l'inscription au tirage au sort final pour tenter de gagner le Gros Lot voyage qui aura lieu le 31/10/2023. Le gagnant sera contacté par Mail et ses informations seront vérifiées par HighCo Mindoza et L'Organisateur. Le gagnant sera ensuite annoncé sur la page du Jeu. Seul le gagnant reçoit un message.

La participation au jeu est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans à la date de début du jeu et ayant une résidence ou un domicile officiel en France. Les personnes de moins de 18 ans pourront se voir refuser leur lot par l'Organisateur.

Les collaborateurs de L'Organisateur et les tiers engagés par L'Organisateur sont exclus de toute participation.

La participation est limitée à une participation par personne et/ou par immatriculation. L'Organisateur pourra exclure un participant de la campagne dans le cas où ce dernier aurait fourni des renseignements incorrects, incomplets et/ou mensongers et/ou commettrait ou tenterait, par un autre moyen, de commettre une fraude et/ou agirait en violation des présentes conditions de jeu. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure une personne qui tenterait de jouer plusieurs fois en utilisant plusieurs adresses mails différentes. Le participant exclu ne pourra en aucune manière prétendre à un prix quelconque.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Dotations en instants gagnants :

- 2900 codes pour la boutique Nissan Le Club Accessoires d'une valeur unitaire de 5€
- 80 codes pour la boutique Nissan Le Club Accessoires d'une valeur unitaire de 50 €

- 20 codes pour la boutique Nissan Le Club Accessoires d'une valeur unitaire de 100 €

- 200 codes Rakuten TV : codes valables du 01/10/2023 au 31/12/2023 à valoir sur la location de 15 films Rakuten TV en HD d'une valeur unitaire de 4.99€

- 50 carte essence TOTAL d'une valeur unitaire de 100 €

Dotations par tirage au sort : lot voyage d'une valeur de 4 000 € à choisir exclusivement dans la sélection faite via l'agence de voyage partenaire désignée par l'Organisateur et sous conditions.

Les dotations sont non modifiables, non échangeables, non remboursables. Les Gagnants sont informés que la vente ou l'échange de dotations sont strictement interdits.

Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins du Jeu, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustration et n'ont aucune valeur contractuelle.

La valeur indiquée pour ces dotations correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur notamment en cas de liquidation judiciaire du fournisseur, de modification des conditions contractuelles passées avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur. La responsabilité de L'Organisateur ne pourra être recherchée de ce fait.

La désignation du Gagnant d'un voyage d'un montant de 4 000 € se fera par tirage au sort, réalisé par le dépositaire du Règlement. Le gagnant sera ensuite contacté par L'Organisateur pour organiser son voyage.

La désignation des Gagnants Dotations se fera uniquement via des Instants Gagnants.

On entend par instants gagnants une programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante de l'une des dotations prévues ci-dessus. Le premier clic arrivant après l'instant gagnant sera considéré comme gagnant. La liste des instants gagnants est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de dotations et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

L'instant gagnant est ouvert. Ainsi, la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'un Participant participe et remporte la dotation. Tant que la dotation n'est pas gagnée elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un Participant la remporte.

La valeur totale des prix (hors bons d'achat) s'élève à 40 500 € en instants gagnants

et un lot voyage d'une valeur de 4 000 € au tirage au sort. Soit un total de 44 500 €.

Les prix qui, pour une raison quelconque, ne sont pas distribués, restent la propriété de L'Organisateur. De même, en cas de refus du prix, celui-ci revient à L'Organisateur.

Aucune correspondance ne sera échangée à propos des résultats du jeu.

ARTICLE 5 – COLLECTE DES DONNÉES

Du seul fait de sa participation, le participant autorise L'Organisateur à collecter et traiter les données (à caractère personnel) nécessaires dans le cadre du présent jeu. Ces données seront exclusivement utilisées pour informer le gagnant dans le cadre du présent jeu. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins de marketing, sauf indication contraire du participant.

Les données à caractère personnel seront sauvegardées pendant l'opération et seront supprimées immédiatement après (sauf si le participant a donné son autorisation pour recevoir des offres commerciales).

Conformément à la législation en vigueur, les informations personnelles du participant seront enregistrées et sauvegardées dans la base de données qui est gérée exclusivement par HighCo Mindoza. Les participants acceptent que leurs données soient sauvegardées, traitées et envoyées par HighCo Mindoza au-delà des frontières nationales pendant la campagne. Les données à caractère personnel seront collectées et traitées pour garantir le bon déroulement du concours et permettre à L'Organisateur et HighCo Mindoza de respecter leurs obligations relatives au concours et, plus précisément, d'avertir les gagnants en temps utile et d'informer les participants d'offres de L'Organisateur ainsi que d'offres commerciales de L'Organisateur si le participant a donné son autorisation explicite à cette fin. Chaque participant a le droit d'accéder à ses données et peut faire modifier, rectifier ou supprimer ses données. Les participants ont en outre le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre en question s'ils ont des raisons sérieuses et légitimes de le faire.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur apporte le plus grand soin possible à l'organisation du jeu. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de dommages de quelque nature que ce soit, résultant de ou liés à la participation au jeu. L'Organisateur ne saurait être tenue civilement responsable de défauts affectant les prix à remettre par L'Organisateur et/ou des tiers.

Les erreurs d'impression, les fautes d'orthographe, typographiques ou autres erreurs similaires ne peuvent être opposées à L'Organisateur, et ne peuvent en aucune manière faire naître une obligation quelconque à la charge de L'Organisateur.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de dommages quelconques, de quelque nature que ce soit, subis par le participant et liés à l'utilisation du site

internet, des liens y figurant vers des sites de tiers, ou de tout autre service technique.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des conséquences éventuelles du fait que le site internet, pour quelque raison que ce soit, ne serait pas librement disponible à un moment donné. Le site internet peut être mis hors service de manière temporaire ou définitive, sans annonce préalable.

L'Organisateur ne saurait être tenu civilement responsable de frais engagés par le participant dans le cadre de sa participation au jeu.

Les exclusions de la responsabilité de L'Organisateur précitées s'appliquent également au personnel auxiliaire engagé par L'Organisateur et aux tiers auxquels L'Organisateur aurait fait appel.

ARTICLE 7 – FRAUDES

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, l'Organisateur se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS

Toutes plaintes, questions ou remarques éventuelles sur le jeu peuvent être adressées auprès de HighCo Mindoza à l'adresse mail suivante :
hello@mindoza.fr

ARTICLE 9 – DIVERS

En cas de nullité ou d'annulation de l'une ou de plusieurs des dispositions des présentes conditions de jeu, L'Organisateur pourra remplacer une ou plusieurs des dispositions par de nouvelles dispositions se rapprochant le plus possible de la nature et de la portée des dispositions nulles ou annulées, sans être nulles ou annulables elles-mêmes.

ANNEXES :

LISTE DES CONCESSIONS PARTICIPANTES :

Nom de la concession	Adresse	Complément	Code postal	Ville
CAP DES NATIONS	2-6 Rue du Général de Gaulle		94510	LA QUEUE-EN-BRIE
EVASION DES NATIONS	34/40 rue Auguste Meunier		77500	CHELLES
EVASION DES NATIONS	14, rue de la Découverte	ZAE du clos du Chêne	77 600	CHANTELOUP-EN-BRIE
J.M. AUTOMOBILES	RN 135 ZA de Longeville		55000	LONGEVILLE-EN-BARROIS
MILLAUTO	4 boulevard Kennedy		25000	BESANCON
SEVEN AUTOS	16 avenue Pierre Bérégovoy		52100	SAINT-DIZIER
REPUBLIQUE AUTOS	130 route de Paris		03000	AVERMES
SONAKA	186 route d'Orléans	RN 76	18230	ST DOULCHARD
SINOIR AUTOMOBILES	31 boulevard Charles de Gaulle		42120	LE COTEAU
MACON AUTOMOBILES	Rue Lavoisier - ZI Sud		71000	MACON
JEANNIN ADVANCED CAR	2, rue Henri Montassier	ZAC de la Plaine Champbertrand	89100	SENS
REPUBLIQUE AUTOS	44 boulevard Jean Lafaure		03300	CUSSET
JEANNIN ADVANCED CAR 77	5 Rue Aristide Briand	Pôle Automobile RN6	77240	VERT SAINT DENIS

JEANNIN ADVANCED CAR 77	Rue des Bernaches	ZAC Les Brulis	77210	SAMOREAU
REPUBLIQUE AUTOS	Rue Auguste Guitton		42000	Saint-Etienne
REPUBLIQUE AUTOS	135 Avenue Charles Dupuy		43700	Brives-Charensac
SEGNY AUTOMOBILES	6, rue des Esserts		74100	ANNEMASSE
SEGNY AUTOMOBILES	141 avenue d'Aix les Bains		74600	SEYNOD
MMC PROVENCE	ZI St-Joseph	Avenue Joseph Cugnot	04100	MANOSQUE
NSA BYMYCAR COTE D'AZUR	Bâtiment H4 Nice la Plaine 1 106 Avenue Simone Veil		06200	Nice
AUTO MEDITERRANEE	800 rue Paul Henri Mouton	ZAE La Ferraudière	11000	CARCASSONNE
LAUDIS	Avenue de l'Europe	zac Alba Sud	82000	MONTAUBAN
AUTORAMA EVASION	Avenue de la Bouriette	Village Automobile	09100	PAMIER
AUTORAMA EVASION	ZAC des Landes		31800	ESTANCARBON
AUTORAMA EVASION	Route de Toulouse	ZI de Mélou	81100	CASTRES
ALLIANCE AUTOMOBILE SUD OUEST	51 Avenue Georges Pompidou		15000	AURILLAC
ALLIANCE AUTOMOBILE SUD OUEST	179 avenue Gambetta		81000	ALBI
DN AUTOMOBILES	82 ter route d'Agen		32000	AUCH

AGS NISSAN	85 boulevard de Cazaux - ZI		33260	LA TESTE DE BUCH
DN AUTOMOBILES	Route de Bazas		33210	LANGON
PIGEON SAN EURL	469 route du Médoc	Rocade Sortie n° 7	33520	BRUGES
SUD AUTO	5, Avenue Santos Dumont		64230	LESCAR
CAR - 64 40	22 bis rue E. Laneberre		64600	ANGLET
SOC EXPL ETS RAOUX	Parc Cognac	5, rue Louis Caddau	65000	TARBES
CARLIANCE	30 rue des Guillées		79180	CHAURAY
ESPACE 3	La Brosse, ZA Route du Meuble		35760	SAINT-GREGOIRE
ESPACE 3	30, avenue du Commerce	za de la Chesnais	35430	SAINT JOUAN DES GUERETS
ERDRE AUTOMOBILE	349 route de Vannes		44800	SAINT HERBLAIN
OCEANIS LOISIRS AUTO	380 route de la Cote d'Amour	Océanis	44600	ST-NAZAIRE
ANGERS ACTION AUTOMOBILE	120 avenue des Fusillés	ZI Ecoparc	49400	SAINT-LAMBERT DES LEVEES
WARSEMANN AUTO PASSION	8 rue Paul Langevin		37170	CHAMBRAY-LES-TOURS
WARSEMANN AUTO EVASION	1 rue Roger Dion		41000	BLOIS
GRAVELAT FLEURY AUTOMOBILES	La Chapelle au Moine		61100	FLERS-DE-L'ORNE
AUTO MAXI SERVICES	8, boulevard Pierre Lefauchaux		72100	LE MANS

NYXO LILLE BY AUTOSPHERE	Rue du banc vert		59640	DUNKERQUE
NYXO REIMS BY AUTOSPHERE	23 rue Paulin Richier		08000	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
AUTOSTANDING	32 route de Blendecques		62968	LONGUENESSE
NYXO REIMS BY AUTOSPHERE	67, Avenue du Général Patton		57500	SAINT-AVOLD
NYXO LILLE BY AUTOSPHERE	21 rue du Haut de la Cruppe		59650	VILLENEUVE D'ASCQ
COLBEAUX SAS	98 av de Compiègne		02200	SOISSONS
MSA PRIM	Route de Rouen RN 15		27950	SAINT-JUST
SOCIETE AUTOMOBILE DE L'ALLIANCE	150, route de Champagne	ZAC du camp du Roy	60880	J AUX
SOCIETE AUTOMOBILE DE L'ALLIANCE	123 ZI de la Liane		62360	ST-LEONARD
SOCIETE AUTOMOBILE DE L'ALLIANCE	64, avenue du Général de Gaulle		60300	SENLIS
A.C CONCEPT	Rue de l'Expansion	Zac du Londeau	61000	Cerise